

FÉDÉRATION JURASSIENNE DES ENTREPRENEURS

Aux entreprises du bâtiment
et du génie civil



Formation de base PERCO

Chères entreprises,
Madame, Monsieur,

Vous n'êtes pas sans savoir que chaque entreprise est légalement tenue d'avoir une personne qui planifie la sécurité dans l'entreprise conformément à l'art. 6 de la CN.

Les employeurs qui contreviennent à leurs obligations telles que définies à l'art. 6 sont passibles d'une peine conventionnelle et s'exposent également aux directives de la SUVA en matière de sécurité et de protection de la santé au travail dans l'entreprise.

Afin de vous encourager à rester en conformité avec les exigences de sécurité en vigueur, nous organisons **deux sessions de formations de base PERCO**. Chaque session se déroulera sur deux jours complets à la Halle des Maçons à Eschert.

Dates : 10.02 et 24.02.2026
12.02 et 26.02.2026

Finance d'inscription : CHF 750.00 (membres FJE)
CHF 1'050.00 (non-membres FJE)

Date limite d'inscription : Vendredi 16.01.2026

Lien d'inscription : <https://forms.cloud.microsoft/r/WCP48buKXc>

Formulaire d'inscription au cours
de base PERCO



Remarques : Un nombre minimum de participants est requis pour la tenue de la formation. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le cours cas échéant.

Nous restons à disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin.

Dans l'intervalle, nous vous transmettons, Chères entreprises, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Secrétariat de la FJE

Solution de branche sicuro - Sécurité au travail section Jura

c/o Société Suisse des Entrepreneurs / Avenue de Savoie 10 / Case Postale 1376 / 1001 Lausanne
+41 58 360 77 05 / conseils@sicuro.ch / www.sicuro.ch